

Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a pour objectif financier de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

Le fonds vise également l'atteinte des objectifs extra-financier suivants:

- Obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- Réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climatate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Rencontrez l'équipe

**Raphaël Sobotka**

Directeur de Gestion Multi-Asset Flexible,
ESR et Risk Premia

**Nicolas Pelletier**

Responsable Transition ESG Multi-Actifs & Stratégies
Thématiques

**Jean Gabriel Morineau**

Gérant de portefeuille

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI DYNAMIQUE CLIMAT.

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **161,9 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/02/2025**
Actif géré : **722,06 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013379336**
Indice de référence : **Aucun**
Indice comparatif :
25.00% MSCI EUR IG CORPORATE BOND INDEX + 75.00% MSCI ACWI
Notation Morningstar "Overall" © : **3**
Catégorie Morningstar © : **EUR AGGRESSIVE ALLOCATION - GLOBAL**
Date de notation : **28/02/2025**

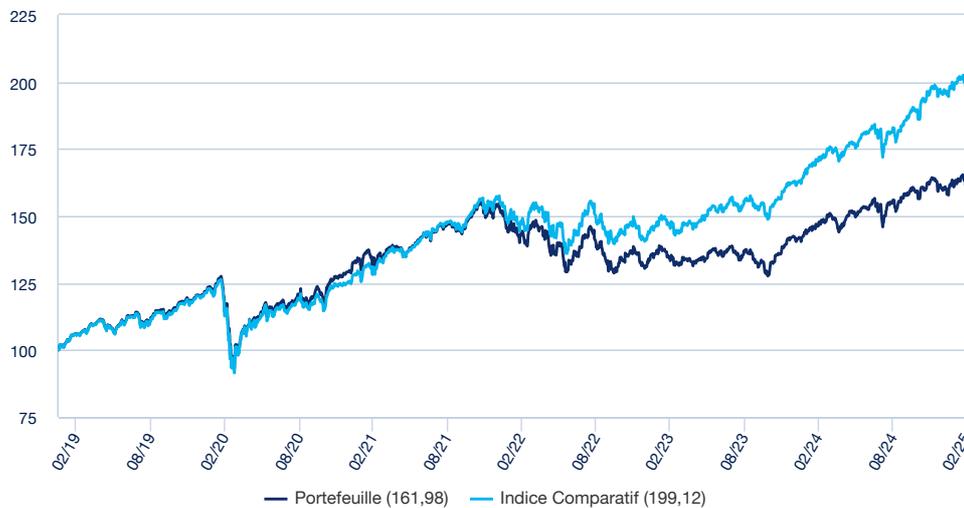
Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Date de création de la classe : **14/01/2019**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **Non**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes : **1 millième part(s)/action(s)**
Limite de réception des ordres : **Ordres reçus chaque jour J avant 12:25**
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : **1,17%**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**
Commission de surperformance : **Oui**

DIVERSIFIÉ ■

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	9,50%	10,81%	12,35%
Ratio de sharpe	0,64	0,15	0,47

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-26,93%
Délai de recouvrement (jours)	249
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-11,25%
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	8,41%

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2024	1 mois 31/01/2025	3 mois 29/11/2024	1 an 29/02/2024	3 ans 28/02/2022	5 ans 28/02/2020	Depuis le 15/01/2019
Portefeuille	1,56%	-0,81%	-0,39%	10,30%	12,89%	41,43%	61,98%
Indice Comparatif	1,99%	-0,34%	1,56%	16,38%	34,58%	76,79%	99,12%
Ecart Indice Comparatif	-0,43%	-0,47%	-1,94%	-6,08%	-21,69%	-35,35%	-37,14%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	11,94%	8,89%	-14,75%	18,31%	8,46%
Indice Comparatif	19,90%	15,59%	-9,81%	24,20%	5,37%

Indicateurs (Source : Amundi)

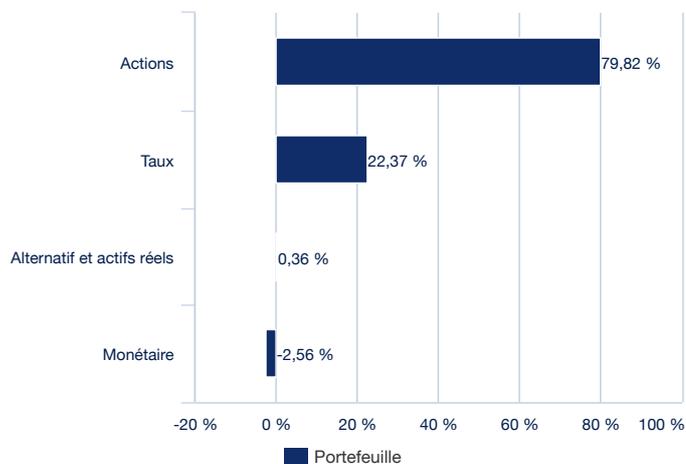
	Portefeuille
Nombre de lignes	837

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

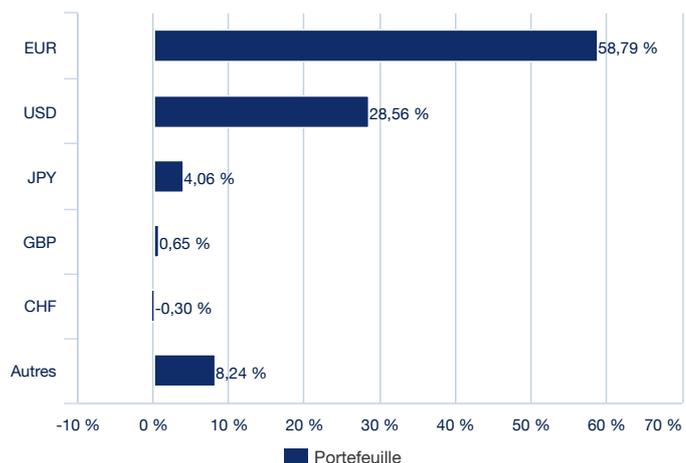
DIVERSIFIÉ ■

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



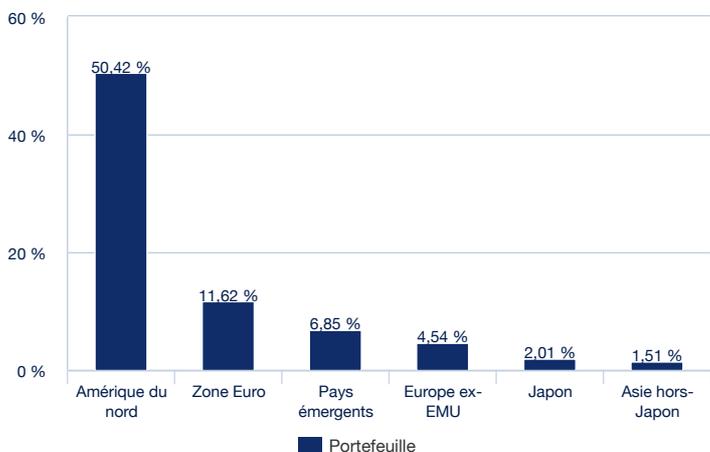
Répartition par devises (Source : Groupe Amundi)



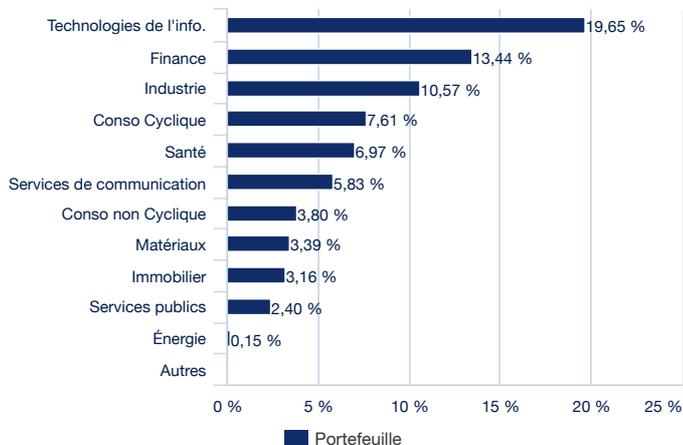
DIVERSIFIÉ ■

Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)

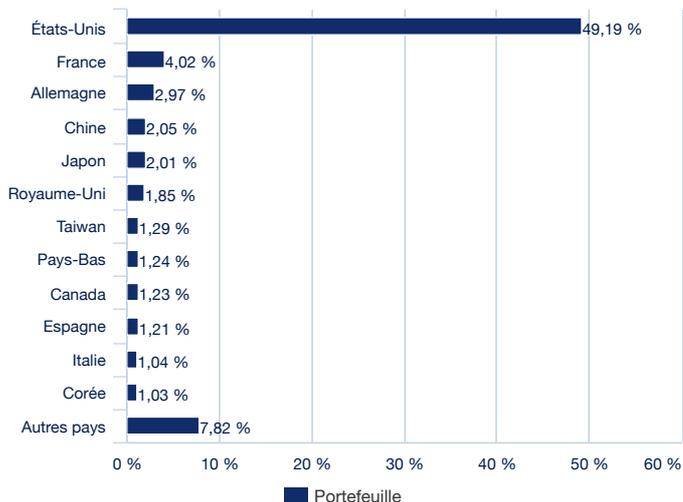
Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



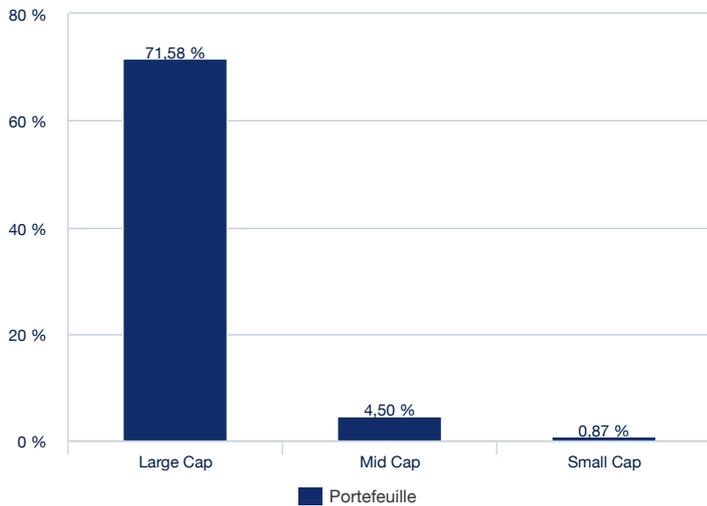
Répartition par secteurs (Source : Amundi)



Répartition par pays (Source : Amundi)



Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)



Principales lignes actions (Source : Amundi)

Titre	% d'actif
APPLE INC	2,99%
NVIDIA CORP	2,81%
MICROSOFT CORP	2,60%
ALPHABET INC	1,88%
TAIWAN SEMICOND MANUFG -TSMC	1,04%
JPMORGAN CHASE & CO	0,93%
BROADCOM INC	0,82%
ELI LILLY & CO	0,81%
XYLEM INC/NY	0,69%
WALMART INC	0,65%
Total	15,22%

DIVERSIFIÉ ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations

Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



DIVERSIFIÉ ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	14/01/2019
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013379336
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	1,63% -
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00 %
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,17%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	14/01/2019 : Aucun

Avertissement

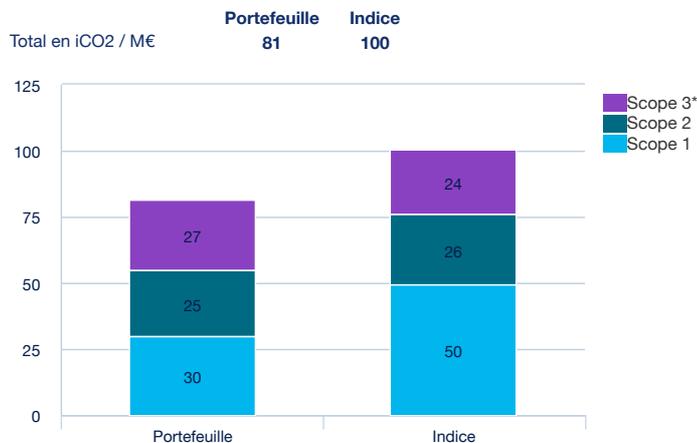
Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Empreinte Carbone du Portefeuille

Emissions carbone par million d'euros investis



Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires



Univers d'investissement ESG : 75% MSCI ACWI Climate Change Index + 25% MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index.

Univers d'investissement ESG : 75% MSCI ACWI Climate Change Index + 25% MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index.

Benchmark/Reference : Le fonds n'a pas d'indice de référence officiel et est géré activement. Afin d'évaluer l'alignement du fonds par rapport à ses engagements de décarbonisation, celui-ci est comparé à son univers de référence CTB, lequel est défini comme suit : 75% MSCI ACWI Climate Change Index + 25% MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index.

Sources et définitions

Les données sur émissions carbonées sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- **Scope 1 :** Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2 :** L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3 :** Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

DIVERSIFIÉ ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

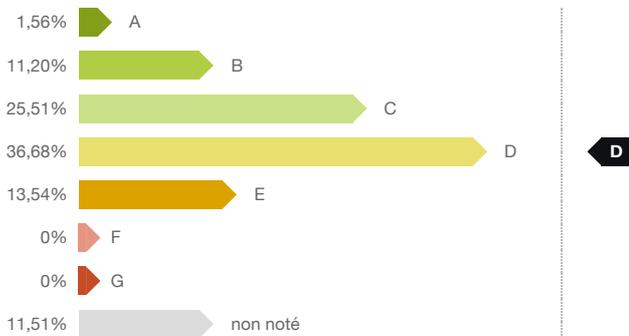
Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

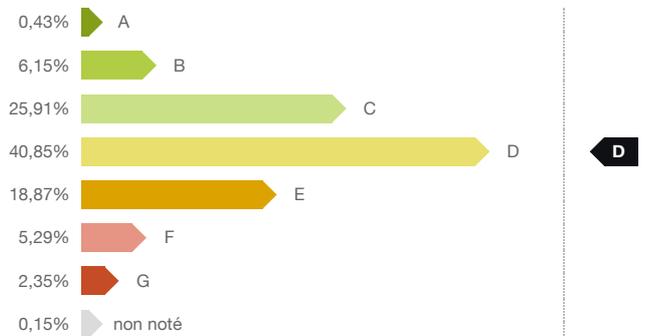
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	D
Gouvernance	D
Note Globale	D

Scores ESG (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Environnement	0,63	0,30
Social	0,17	-0,17
Gouvernance	0,10	-0,19
Score Global	0,40	0,00

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	643
% du portefeuille noté ESG ²	99,28%

Benchmark/Reference : Le fonds n'a pas d'indice de référence officiel et est géré activement. Afin d'évaluer l'alignement du fonds par rapport à ses engagements ESG, celui-ci est comparé à son univers de référence ESG après exclusion des 20% de titres les moins bien notés (Réf. Top 80%). L'univers de référence ESG est défini comme suit : 75% MSCI ACWI Index + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

DIVERSIFIÉ ■

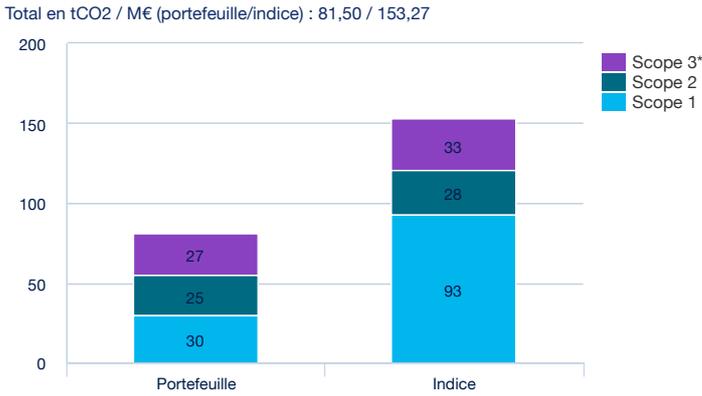
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères. Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Benchmark/Reference : Le fonds n'a pas d'indice de référence officiel et est géré activement. Afin d'évaluer l'alignement du fonds par rapport à ses engagements ESG, celui-ci est comparé à son univers de référence ESG, lequel est défini comme suit : 75% MSCI ACWI Index + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires



Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture : 100% 98,99%

Gouvernance

Stratégie ESG d'entreprise

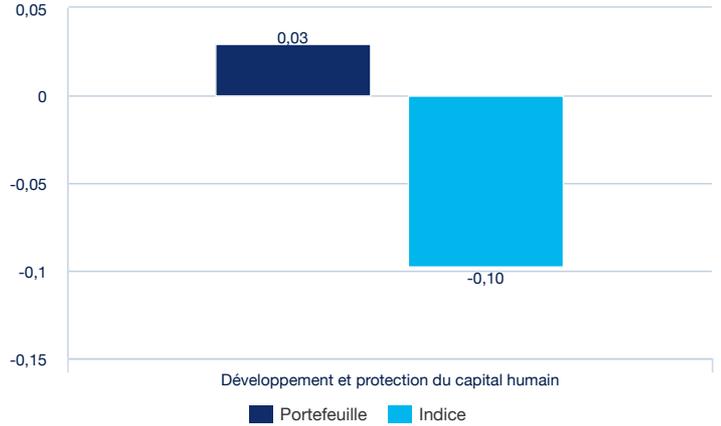


Cet indicateur prend en considération l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et les procédures de fonctionnement des organes de direction. Source de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,40% 95,85%

Social

Développement et protection du capital humain

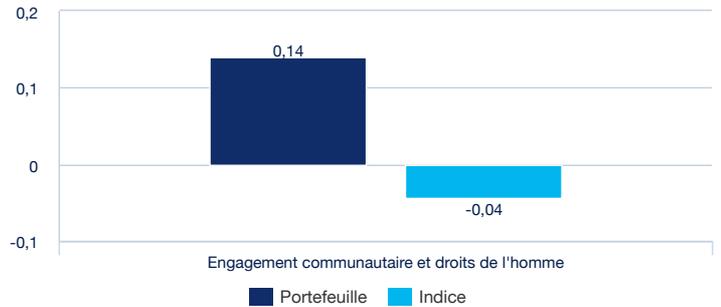


Cet indicateur prend en considération l'investissement de l'entreprise dans le développement du capital humain (formation, gestion des carrières) et les conditions de travail notamment en matière de santé et de sécurité. Source de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,46% 97,19%

Respect des droits Humains³

Engagement communautaire et droits de l'homme



Cet indicateur a pour objectif de Promouvoir le développement des communautés locales. Participer à des groupes d'initiative de l'industrie en vue de promouvoir les meilleures pratiques en lien avec l'environnement direct de l'entreprise dans les pays développés et émergents. Et assurer le respect des droits humains fondamentaux, notamment le droit à la liberté individuelle (surtout dans les pays où cela n'est pas assuré). Interdire le travail obligatoire et la discrimination. Source : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,62% 96,82%

DIVERSIFIÉ ■

Sources et définitions

- 1. Indicateur Environnemental - Intensité Carbone 1+2+3 (tCO2/M.EUR) :** Intensité Carbone (en tonnes métriques de CO2 par million de chiffre d'affaires). Cet indicateur mesure les émissions moyennes en tonnes métriques d'équivalent carbone par unité de revenu d'une entreprise (millions d'euros de ventes). Il s'agit d'un indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises du portefeuille.* Fournisseurs de premier rang uniquement. Source : Amundi.
- 2. Indicateur Social - Score des conditions de travail :** Pourcentage d'entreprises investissant dans le développement de leur capital humain (formation, gestion de carrière) et offrant des conditions de travail satisfaisantes, notamment en termes de santé et de sécurité. Source : Amundi.
- 3. Indicateur Gouvernance - Stratégie ESG d'entreprise :** Mesure l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et les procédures de fonctionnement de ses organes de direction, ainsi que la transparence et la traçabilité de son activité en publiant un rapport annuel de développement durable, performance ESG. (Source : Amundi)
- 4. Indicateur de Respect des Droits de l'Homme - Engagement communautaire et droits de l'homme :** Promouvoir le développement des communautés locales. Participer à des groupes d'initiative de l'industrie en vue de promouvoir les meilleures pratiques en lien avec l'environnement direct de l'entreprise dans les pays développés et émergents. Et assurer le respect des droits humains fondamentaux, notamment le droit à la liberté individuelle (surtout dans les pays où cela n'est pas assuré). Interdire le travail obligatoire et la discrimination. Source : Amundi.